Traitement de cendres d'animaux issues de crémation

Pôle SDMA - Le 04/05/2021

À

FUNECAP SCA
17 rue de l'arrivée
PARIS

A l'attention de M. Thierry GISSEROT

DE

EMTA - Pôle SDMA
Zone Portuaire Limay Porcheville
427 route du Hazay
78520 LIMAY

M. Patrick MARTIN

Proposition d'essai de traitement de cendres d'animaux en stabilisation sur le Pôle SDMA.

Pour répondre à la demande de FUNECAP, EMTA - Pôle SDMA étudie la possibilité de traiter les cendres d'animaux issues de crémation en filière de pré-traitement par Stabilisation avant stockage en ISDD.

Monsieur,

Pour faire suite à votre attente, vous trouverez ci-dessous les premiers éléments de notre étude.

Le déchet étant spécifique, EMTA pourra s'engager à le traiter seulement après essais concluants.

Les critères d'acceptation seront les suivants :

- **Respect des seuils analytiques.**
  Un échantillon représentatif du déchet sera prélevé et analysé sur un de nos centres ICPE afin de s'assurer que le déchet soit conforme à notre mode de traitement, tant d'un point de vue analytique, que physico-chimique.

- **Consistance du déchet : le déchet sera, en amont de sa collecte, broyé pour éliminer notamment l'éventuelle présence de calcus. Le déchet deviendra pulvérulent, respectant une granulométrie de**
  2 à 4 mm.
  Le déchet de cendres d'animaux ne sera pas en mélange avec tout autre déchet.

- **Conditionnement : selon les possibilités des crématoriums, le déchet sera conditionné :**
  - **soit en big-bag double sache étanche (fermeture de la sache intérieure), mis sur palette**
  - **soit en fût de 60L ou 200L, qui seront filmés sur palettes**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Patrick MARTIN
Directeur Commercial Pôle SDMA - SARPI VEOLIA

EMTA - SARPI VEOLIA
Siège : Zone portuaire Limay Porcheville - 427 route du Hazay - 78520 LIMAY - tél. +33 (0)1 34 97 25 62